

SIAEP DE LA ROZEILLE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	22
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Branchements en plomb.....	23
4.2.	Montants financiers.....	23
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Travaux réalisés en 2019.....	24
4.6.	Prévision de travaux pour l'amélioration de l'exploitation et du service d'eau potable	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP DE LA ROZEILLE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alleyrat, Arfeuille-Châtain, Auzances, Beissat, Bellegarde-en-Marche, Bosroger, Brousse, Bussière-Nouvelle, Chambonchard, Champagnat, Chard, Charron, Châtelard, Fontanières, La Chaussade, La Serre-Bussière-Vieille, La Villetelle, Le Chauchet, Le Compas, Les Mars, Lioux-les-Monges, Lupersat, Magnat-l'Étrange, Mainsat, Mautes, Moutier-Rozeille, Néoux, Peyrat-la-Nonière, Pontcharraud, Poussanges, Puy-Malsignat, Reterre, Rougnat, Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Avit-de-Tardes, Saint-Domet, Saint-Frion, Saint-Georges-Nigremont, Saint-Julien-la-Genête, Saint-Julien-le-Châtel, Saint-Maixant, Saint-Maurice Près de Crocq, Saint-Médard-la-Rochette, Saint-Pardoux-le-Neuf, Saint-Priest, Saint-Silvain-Bellegarde, Sainte-Feyre-la-Montagne, Sannat, Sermur, Tardes
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 23/11/2007 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Lyonnaise des Eaux SUEZ Environnement
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2008
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
Avenant n°1 signé le 1^{er} janvier 2013 pour intégration des équipements du dernier réservoir de Magnat (Moulin Grand), les débitmètres du Bezut et le programme d'analyses complémentaires imposés par l'ARS.
Avenant n°2 signé le 1^{er} juillet 2014 pour l'intégration des équipements de comptage à la station de Magnat, un surpresseur au réservoir de Chabouteix, mise en place d'un accès aux données SEVE pour la collectivité, traitement des surconsommations suit à la loi Warsmann, respect des dispositions concernant les travaux en voisinage de réseaux existants, mise à jour de la formule d'actualisation.
Avenant n°3 signé le 12 septembre 2015 pour améliorer l'outil SEVE, modification de la prise en charge des branchements neufs, intégration du d'ozone dans les prestations du marché.
- Nature exacte de la mission du prestataire :
Gestion du service comprenant le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la mise en service des branchements, la relève des compteurs, l'application du règlement de service, la rétrocession de la part syndicale.
Gestion des abonnés avec l'accueil des abonnés et traitement des doléances des clients, facturation, encaissements.
Entretien de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des accessoires du réseau, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.
Renouvellement des branchements, des compteurs, des canalisations (si inférieur à 6 m).

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 12 492 habitants au 31/12/2020 (12 317 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 332 abonnés au 31/12/2020 (8 339 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Alleyrat	84	86	0	86	- 2.32%
Arfeuille-Châtain	143	143	0	143	0.00%
Auzances	769	765	1	766	- 0.52%
Beissat	37	37	0	37	0.00%
Bellegarde-en-Marche	248	244	0	244	-1.61%
Bosroger	73	72	0	72	- 1.37%
Brousse	24	24	0	24	0.00%
Bussière-Nouvelle	69	69	0	69	0.00%
Chambonchard	65	66	0	66	+1.54%
Champagnat	325	327	2	329	+ 1.23%
Chard	102	104	0	104	- 1.96%
Charron	157	159	0	159	+ 1.27%
Châtelard	33	32	0	32	+3.03%
Fontanières	167	162	2	164	-1.79%
La Chaussade	69	69	0	69	0.00%
La Serre-Bussière-Vieille	107	109	0	109	+1.87%
La Villetelle	130	128	1	129	-0.77%
Le Chauchet	58	59	0	59	+1.72%
Le Compas	151	153	0	153	+1.32%
Les Mars	146	145	0	145	-0.69%
Lioux-les-Monges	36	35	0	35	-2.77%
Lupersat	266	261	1	262	-1.50%
Magnat-l'Étrange	226	223	0	223	-1.33%
Mainsat	399	396	0	396	-0.75%
Mautes	192	195	0	195	+1.45%
Moutier-Rozeille	298	298	1	299	+0.33%
Néoux	238	238	1	239	+0.42%
Peyrat-la-Nonière	332	333	0	333	+ 0.30%
Pontcharraud	94	92	0	92	-2.12%
Poussanges	112	110	0	110	+1.78%
Puy-Malsignat	98	98	0	98	0.00%
Reterre	173	172	0	172	-0.58%
Rougnat	352	347	0	347	-1.42%
Saint-Alpinien	205	204	0	204	-0.49%

Saint-Amand	240	242	0	242	+0.83%
Saint-Avit-de-Tardes	127	126	0	126	-0.78%
Saint-Domet	149	148	2	150	-0.67%
Saint-Frion	155	155	1	156	+0.64%
Sainte-Feyre la Montage	83	83	0	83	0.00%
Saint-Georges-Nigremont	125	122	0	122	-2.40%
Saint-Julien-la-Genête	140	141	0	141	+0.71%
Saint-Julien-le-Châtel	106	108	0	108	+1.89%
Saint-Maixant	134	136	0	136	+1,49%
Saint-Maurice Près de Crocq	2	2	0	2	0.00%
Saint-Médard-la-Rochette	175	173	1	174	-0.57%
Saint-Pardoux-le-Neuf	125	124	1	125	0.00%
Saint-Priest	153	152	0	152	-0.65%
Saint-Sylvain-Bellegarde	141	142	0	142	-0.71%
Sannat	288	291	0	291	+1.04%
Sermur	121	122	0	122	+0.83%
Tardes	96	96	0	96	0.00%
Total	8 339	8 318	14	8 332	-0.08%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,58 abonnés/km au 31/12/2020 (7,59 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,50 habitants/abonné au 31/12/2020 (1,48 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 86,96 m³/abonné au 31/12/2020 (89,86 m³/abonné au 31/12/2019).

Evolution du nombre d'abonnés



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

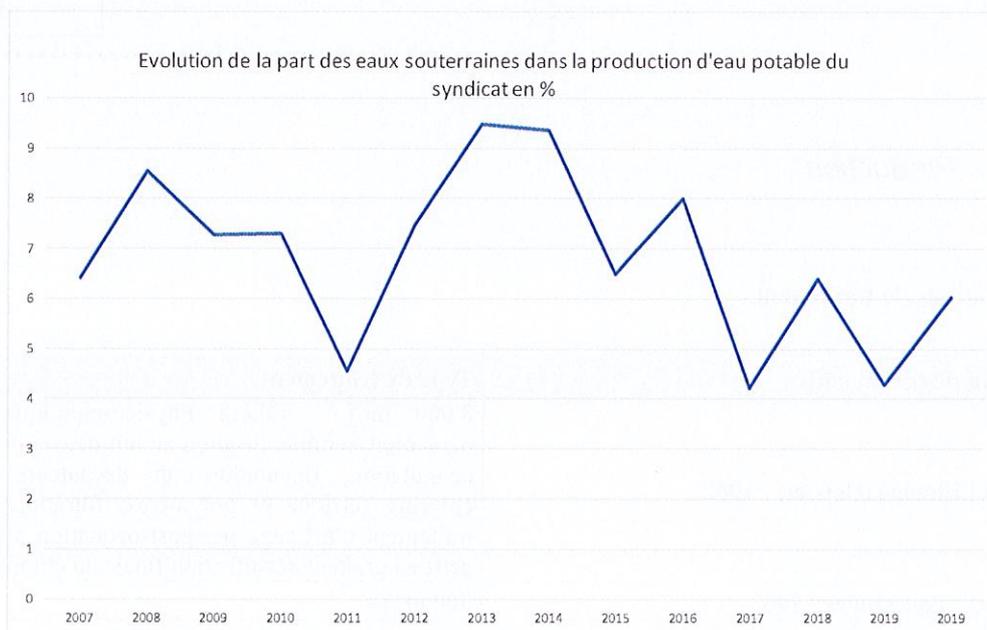


Le service public d'eau potable prélève 1 660 026 m³ pour l'exercice 2020 (1 677 216 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Captage Creux du Loup	souterraine	100 m ³ /j	72 021	100 489	39,5%
Captage Le Puy Des Vergnes	souterraine	100 m ³ /j			
Captage Mansoulet	souterraine	100 m ³ /j			
Prise d'eau sur la Rozeille	surface	8 000 m ³ /j	1 605 195	1 559 537	-2,8%
Total		8 300 m ³ /j	1 677 216	1 660 026	-1,0%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 6,05 %.



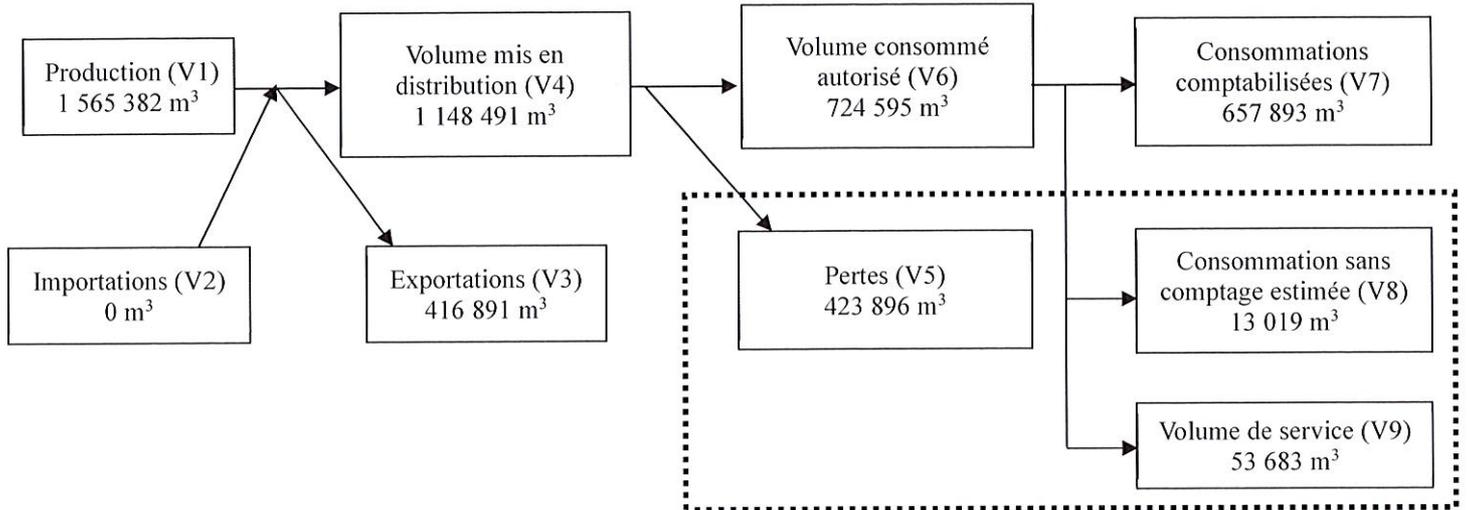
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production

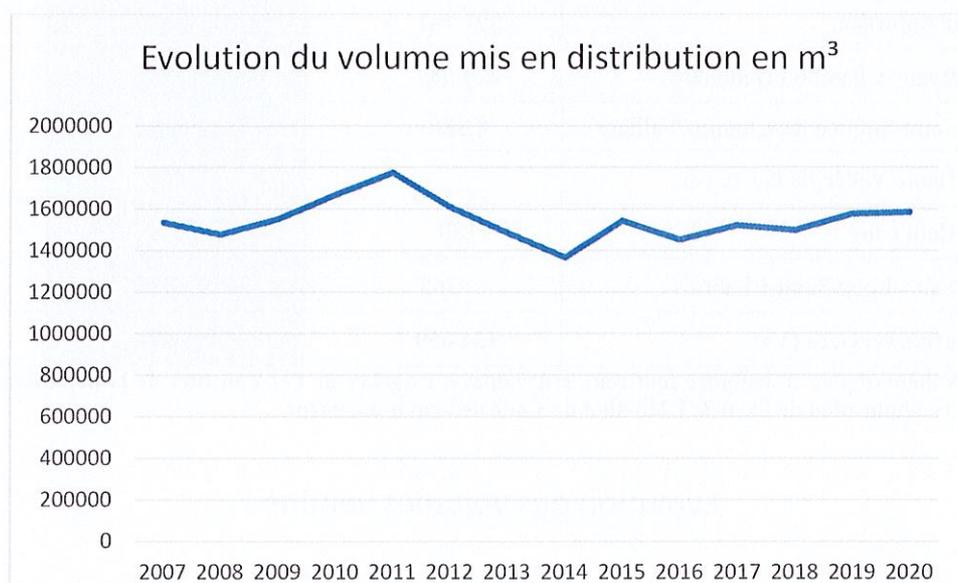


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine de Magnat l'Etrange (Beissat) - 1962	8 000 m³/j - Filière Physico-chimique complète : Pré-ozonation, reminéralisation au lait de chaux et gaz carbonique, coagulation, floculation sur décanteurs « Actiflo », avec chlorure ferrique et polymères, filtration sur lits de sable, traitement d'affinage par post-ozonation avec filtre à charbon actif en grain et désinfection finale au chlore gazeux.
Usine de Lachaud à Poussanges - 1963	300 m³/j -

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Captage Creux du Loup	24 007	33 496	39,53%	100
Captage Le Puy Des Vergnes	24 007	33 496	39,53%	100
Captage Mansoulet	24 007	33 497	39,53%	100
Prise d'eau sur la Rozeille	1 605 195	1 559 537	-2,80%	20
Total du volume produit (V1)	1 677 216	1 660 026	-1,02%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Sans objet

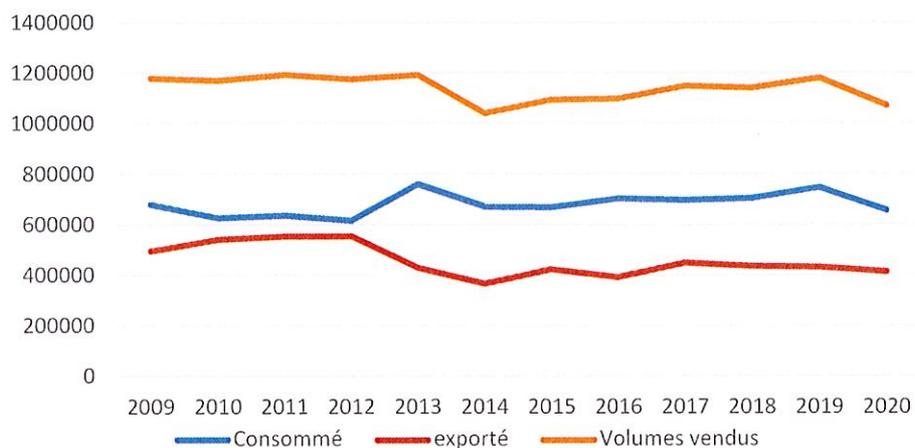
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	749 353	657 893	-12,20%
Abonnés non domestiques	0	0	0,00 %
Total vendu aux abonnés (V₇)	749 353	657 893	-12,20%
Service de la ville d'Aubusson	201 141	180 683	+ 2,01 %
Service du SIAEP Evaux Chambon Budelière	224 587	224 493	-11,92%
Service du SIAEP Saint-Sulpice les Champs Vallière	8 386	6 638	-20,84%
Service du SIAEP Haute Vallée de la Creuse	-	288	+288%
Service du SIAEP Haut Cher	180	0	- 1800%
Service du SIAEP Saint-Loup Saint-Chabrais	365	4 788	+1 404%
Total vendu à d'autres services (V₃)	434 659	416 891	- 4,06%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Evolution des volumes vendus



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	13 019	13 019	0.00%
Volume de service (V9)	44 973	53 683	+ 19,36%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	807 345	724 595	-10,25%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 099,834 kilomètres au 31/12/2020 (1 098,9 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/07/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	44,67 € TTC au 01/01/2020 sans déplacement
	79,61 € TTC au 01/01/2020 avec déplacement
	44,21 € TTC au 01/01/2021 sans déplacement
	78,97 € TTC au 01/01/2021 avec déplacement

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	47,00 €	47,00 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 100 m ³	0,6632 €/m ³	0,6632 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 à 500 m ³	0,6297 €/m ³	0,6297 €/m ³
	Prix au m ³ de 501 à 10 000 m ³	0,5976 €/m ³	0,5976 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 10 000 m ³	0,26 €/m ³	0,26 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	56,51 €€	57,44 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 100 m ³	0,8432 €/m ³	0,8543 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 à 500 m ³	0,8041 €/m ³	0,8147 €/m ³
	Prix au m ³ de 501 à 10 000 m ³	0,7649 €/m ³	0,7750 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 10 000 m ³	0,5856 €/m ³	0,5933 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18/10/2019 effective à compter du 01/07/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Délibération du 18/12/2020 effective à compter du 01/07/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable.

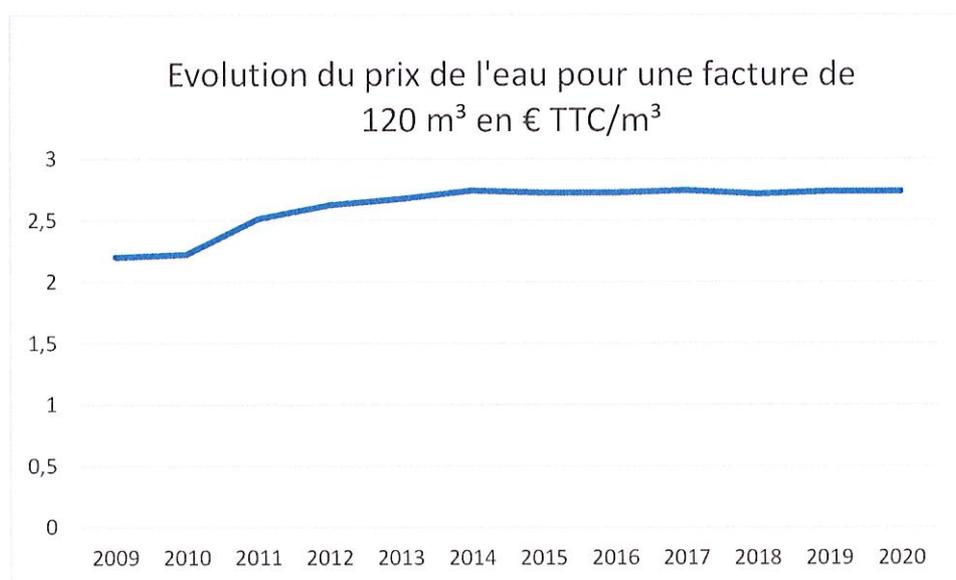
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	47,00	47,00	0,00 %
Part proportionnelle	78,91	78,91	0,00 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	125,91	125,91	0,00 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	57,44	57,54	+ 0,18 %
Part proportionnelle	100,72	100,90	+ 0,18 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	158,16.	158,44	+ 0,18 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	-	-	-
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0 %
VNF Prélèvement :	-	-	-
Autre :	-	-	-
TVA	17,14	17,16	+ 0,12%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,74	44,76	+ 0,09 %
Total	328,81	329,11	0,09 %
Prix TTC au m³	2,74	2,74	0,00 %



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m³	Prix au 01/01/2020 en €/m³
Alleyrat	2,74	2,74
Arfeuille-Châtain	2,74	2,74
Auzances	2,74	2,74
Beissat	2,74	2,74
Bellegarde-en-Marche	2,74	2,74
Bosroger	2,74	2,74
Brousse	2,74	2,74
Bussière-Nouvelle	2,74	2,74
Chambonchard	2,74	2,74
Champagnat	2,74	2,74
Chard	2,74	2,74
Charron	2,74	2,74
Châtelard	2,74	2,74
Fontanières	2,74	2,74
La Chaussade	2,74	2,74
La Serre-Bussière-Vieille	2,74	2,74
La Villetelle	2,74	2,74
Le Chauchet	2,74	2,74
Le Compas	2,74	2,74
Les Mars	2,74	2,74
Lioux-les-Monges	2,74	2,74
Lupersat	2,74	2,74
Magnat-l'Étrange	2,74	2,74
Mainsat	2,74	2,74
Mautes	2,74	2,74
Moutier-Rozeille	2,74	2,74
Néoux	2,74	2,74
Peyrat-la-Nonière	2,74	2,74
Pontcharraud	2,74	2,74
Poussanges	2,74	2,74
Puy-Malsignat	2,74	2,74
Reterre	2,74	2,74
Rougnat	2,74	2,74
Saint-Alpinien	2,74	2,74
Saint-Amand	2,74	2,74

Saint-Avit-de-Tardes	2,74	2,74
Saint-Domet	2,74	2,74
Saint-Frion	2,74	2,74
Saint-Georges-Nigremont	2,74	2,74
Saint-Julien-la-Genête	2,74	2,74
Saint-Julien-le-Châtel	2,74	2,74
Saint-Maixant	2,74	2,74
Saint-Médard-la-Rochette	2,74	2,74
Saint-Maurice Près de Crocq	2,74	2,74
Saint-Pardoux-le-Neuf	2,74	2,74
Saint-Priest	2,74	2,74
Saint-Silvain-Bellegarde	2,74	2,74
Sainte-Feyre-la-Montagne	2,74	2,74
Sannat	2,74	2,74
Sermur	2,74	2,74
Tardes	2,74	2,74

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 719 699 m³/an (749 353 m³/an en 2019) (hors VEG).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'augmentation du prix de l'eau provient uniquement de l'augmentation de la part du délégataire conformément à son contrat.

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
1er versement (septembre année N)	588 770,41	473 320,60	-10,66%
2ème versement (février année N+1)	501 411,40	530 711,05	-5,60%
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	-		
Total des recettes	1 090 181,81	1 004 031,65	- 8,34%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 137 742	1 052 512	-7,49%
<i>dont abonnements</i>	479 081	481 463	+0,50%
Recette de vente d'eau en gros	222 084	215 983	-2,75%
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	1 359 826	1 268 495	-7,21%
Recettes liées aux travaux	35 646	28 864	-19,02%
Autres recettes (préciser) facturation et recouvrement redevance – Facturation et recouvrement autres comptes de tiers – Autres produits accessoires (voir RAD chap 4 – Détail des produits)	24 699	23 248	-5,90 %
Total autres recettes	60 345	52 112	-13,64%
Total des recettes	1 420 171	1 320 607	- 7,01%

Recettes Agence de l'eau :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevances pour pollution d'origine domestique	175 159	149 660	- 14,56%
Total des recettes	175 159	149 660	- 14,56%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 2 474 298,65 € (2 685 511,81 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	45	1	45	4
Paramètres physico-chimiques	68	7	50	4

Les non-conformités physico-chimiques ont été relevé concernant la conductivité et l'équilibre calco-carbonique à cause de la faible minéralisation de l'eau brute et le simple traitement de neutralisation sans remise à l'équilibre.

La non-conformité concerne des coliformes qui ont été mis en évidence au bourg de Poncharraud, Saint-Alpinien, Sermur, Lioux Monge et Bellegarde en Marche et des streptocoques fécaux à Auzances. Les contre-analyses ont été toutes conformes.

Des actions sont actuellement engagées pour résoudre ce problème récurrent : des travaux sont programmé au Bézut pour une re-chloration sur le réseau et la mise en place du PGSSE avec un schéma directeur des travaux permettra également de définir les localisations de nouvelle chloration à mettre en place sur le réseau.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	97,4%	97,8 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	91,4%	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour

obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

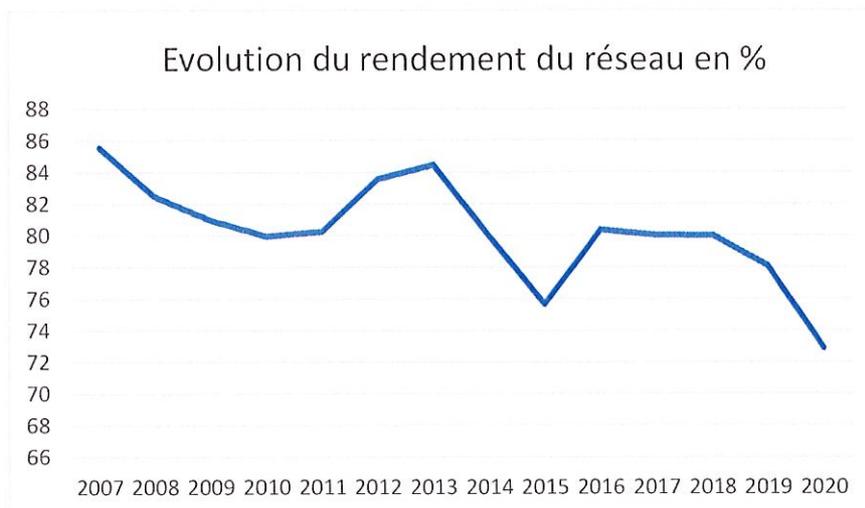
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	78,1 %	72,92%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,09	2,84
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	64,79 %	57,28%



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet

d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,95.m³/j/km (1,01 en 2019).

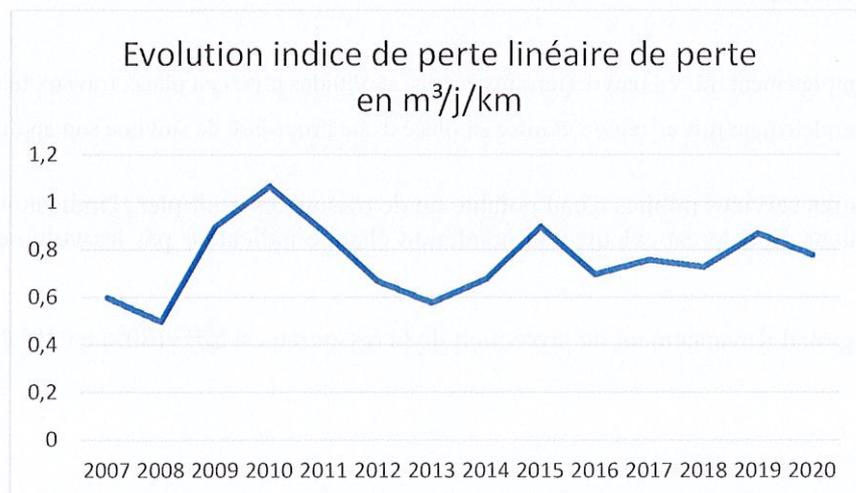
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0,78 m³/j/km (0,87 en 2019).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	-	-	-	1,61	0,03	0	3,134	0,6	0,64

Au cours des 5 dernières années, 5.354 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,058 %** (0,005 % en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	8 339	9094
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %	0 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	396 657,83	895 112,00
Montants des subventions en €	176 285,28	188 770,00
Montants des contributions du budget général en €	220 372,55	706 342,00

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	808 609,19	623 646,27
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	200 874,62
	Intérêts	52 633,08

La durée de l'extinction de la dette est de 9 ans à compter du 31/12/2020 (10 ans le 31/12/2019).

4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 538 327,20 € (514 811,85 € en 2019).

4.5. Travaux réalisés en 2019



Les travaux prévus en 2019 sont les suivant :

Achat de panneaux pour les captages

Travaux au chemin d'accès au réservoir de la Prade à Néoux

Création de fossé au chemin d'accès au réservoir du Montel au Temple à Lioux les Monges

Divers travaux sur le réseau (terrassment, travaux le Bourg de Néoux (Veolia, TTPM, Carré))

Accord cadre à bons de commande

Réhabilitation de la filière boues à la station de Magnat l'Etrange

CVM Sannat (décompte définitif) et CVM Lupersat (Publicité)

Forages

4.6. Prévion de travaux pour l'amélioration de l'exploitation et du service d'eau potable



TRAVAUX PREVUS EN 2020

Etude du patrimoine, diagnostic et schéma directeur eau potable

Forages (suite et fin)

Réhabilitation de la filière boues à la station de Magnat l'Etrange (suite et fin)

CVM communes de Lupersat et Rougnat

Travaux de renouvellement de canalisation et de branchements d'eau potable

DUP La Chaudrue

Accord cadre à bons de commande (fin du marché en cours et démarrage d'un nouveau)

Réseau fuyard commune de Chard

Etude d'aide à la décision en vue de l'aménagement de la retenue de Beissat

Subventions attendues :

Travaux sur les captages

Forages

Réhabilitation filière boues

CVM

Réseau fuyard commune de Chard

Schéma directeur et modélisation du réseau

DUP La Chaudrue

Etude d'aide à la décision en vue de l'aménagement de la retenue de Beissat

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 17 demandes d'abandon de créance et en a accordé 13.

1 196,78 € HT ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0017 €/m³ pour l'année 2020 (0,0009 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 317*	12 492
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,74	2,74
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,4%	98,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	91,4%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,10%	72,92%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,01	1,22
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,87	1,05
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,005%	0,0058%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0009 €	0,0017 €